MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE JUDO-JUJITSU »

REFERENTIEL D'ACTIVITES *Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.*	***REFERENTIEL DE COMPETENCES*** *Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.*	***REFERENTIEL D'EVALUATION*** *Les modalités d'évaluation des trois blocs de compétences sont détaillées en annexe du présent arrêté*	
		MODALITES D'EVALUATION	***CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION***
BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)			
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen d'un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel de 25 pages maximum explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	**Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement.** - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural…), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage).

			- Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.
	C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap		**Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure.** - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap
A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous		**Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.** - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire… - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire
	C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire,		**Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.** - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond, - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.

	afin de répondre aux besoins du public		
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	C.1.3.1. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus		**Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime** - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, …
	C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet		**Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées :** - Il vérifie que les activités prévues sont réalisées, - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités, - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus, - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires, - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités
	C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées		**Le candidat met en œuvre les démarches administratives en**

	aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre		**vigueur dans le cadre de son projet.** - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives
A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts		**Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.** - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.
	C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités		**Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.** - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou aurait pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes,

			mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvres
(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure. La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 aux niveaux 5 et suivants. Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances – au sens de l'article L6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »			
BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION			
A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation	C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	La situation d'évaluation certificative du bloc compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.	**Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.** - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités
	C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous		**Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée.** - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en

			fonction du message, des publics visés, et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques
A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation		**Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.** - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité, - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
	C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics		**Le candidat présente un support de promotion de son animation.** - Il prend en compte le public visé dans son message - Il invite au travers du message à participer à l'animation - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi
BC 3 – CONCEVOIR, CONDUIRE, EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES D'EVEIL, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE(*) DES ACTIVITES DE JUDO-JUJITSU DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE			
A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage (*) des activités de judo-jujitsu	C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances de judo-jujitsu, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap.	**Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3:** Peut se présenter à la situation d'évaluation certificative du BC3, le candidat justifiant d'un niveau technique correspondant au grade 3ème dan, UV 1 et 2 telles que définies par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de	**Le candidat présente la démarche de conception d'un cycle de séances d'éveil ou d'initiation et d'un cycle de séances d'apprentissage de judo-jujitsu** - Il précise en quoi les cycles de séances s'inscrivent dans le projet et l'organisation de travail de la structure - Il présente les finalités des cycles de séances, notamment parmi les domaines suivants : social, éducatif, technique, sportif, développement moteur, bien-être... - Par des exemples précis, il démontre la cohérence entre les finalités des cycles

		la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.	de séances et les caractéristiques des publics visés. - Il précise les méthodes d'enseignement recherchées dans le cadre des cycles de séances en lien avec les finalités des cycles
	C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances d'un cycle de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances.	La situation d'évaluation certificative du BC3 est réalisée au moyen de : - Un entretien à partir d'un document transmis par le candidat relatif à la conception d'un cycle d'éveil ou d'initiation du judo-jujitsu et d'un cycle d'apprentissage du judo-jujitsu. - Une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'apprentissage technique du judo-jujitsu suivie d'un entretien.	**Le candidat présente sa démarche de conception de chacune des six séances dans chacun des cycles :** - Il présente les objectifs spécifiques, le contenu, le déroulement, les conditions de réalisation ainsi que les méthodes et outils mobilisés pour les atteindre et en vérifier l'atteinte, - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement des séances, tels que prévus : * Permettent d'atteindre les finalités des cycles de séances définis, * Tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap * Tiennent compte de l'environnement de pratique du judo- jujitsu - Il démontre la cohérence entre le lieu de pratique défini pour les séances, les situations proposées et les caractéristiques et le niveau des pratiquants - Il précise et argumente la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances - Il explique comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des situations proposées, des réactions des pratiquants, de leurs caractéristiques et des progressions identifiées.
	C.3.1.3 Définir les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même et le respect de la réglementation en vigueur.		**Le candidat présente la démarche conduite, dans le cadre de la préparation des séances des cycles, pour assurer la sécurité des pratiquants et celle des tiers :** - Il démontre que le lieu de pratique défini pour chaque séance est en adéquation avec les situations proposées et les caractéristiques des pratiquants, notamment leur niveau - Il explicite comment il s'assure des vérifications de sécurité nécessaires à chaque séance, notamment s'agissant de l'adéquation du matériel et des équipements aux caractéristiques des pratiquants

			- Il démontre comment il s'assure du respect de la réglementation en vigueur.
A.3.2. Conduite d'une séance d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu	C.3.2.1. Vérifier les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte de son contenu pour s'assurer de son bon déroulement.		**Le candidat présente la démarche conduite pour s'assurer du bon déroulement de la séance** - Il précise les ressources nécessaires et mobilisables par la structure pour la séance - Il s'assure, en amont de la séance, de la disponibilité des ressources et du bon état des matériels et équipements nécessaires à la réalisation de la séance - Il démontre que le niveau de vérification opéré est en adéquation avec le contenu de la séance et les caractéristiques du public, notamment son niveau de pratique.
	C.3.2.2 Accueillir les pratiquants à une séance de judo-jujitsu, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter pour mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.		**Le candidat démontre comment il met en œuvre le temps dédié à l'accueil des pratiquants en début de séance** - Il explicite les leviers utilisés pour instaurer une relation et un climat de confiance avec les pratiquants en vue de leur implication dans l'activité - Il présente les objectifs généraux et le déroulement de la séance - Il présente les différentes règles liées à la pratique du judo-jujitsu, notamment les règles de sécurité à respecter lors de la séance - Il détaille les consignes permettant d'assurer la sécurité des pratiquants et celle des tiers, le respect des sites et espaces de pratique et la réglementation en vigueur - Il s'assure de la bonne compréhension des règles à respecter par les pratiquants et du bon déroulement de la séance - Il repère et prend en compte les difficultés des pratiquants, notamment celles rencontrées par les publics en situation de handicap
	C.3.2.3. Conduire en sécurité une séance de judo-jujitsu en s'appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la participation,		**Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants au cours de la séance** - Il met en œuvre la séance au regard de ce qu'il avait prévu dans la conception de situations techniques et pédagogiques - Il observe et écoute les pratiquants tout au long de la séance et prend en compte les besoins éventuellement repérés - Il valorise les réalisations des pratiquants, afin d'entretenir leur motivation - Il prévient et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits

	l'implication et la collaboration des pratiquants.		- Il propose aux participants un temps de retours/réactions sur la séance - Il vérifie que la séance mise en place répond aux objectifs énoncés
	C.3.2.4. Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long de la séance de judo-jujitsu, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène.		**Le candidat démontre comment il accompagne la progression pédagogique des pratiquants, en sécurité, tout au long de la séance :** - Il détecte les freins ou difficultés éventuellement rencontrés au cours de la séance par les pratiquants et identifie les risques associés - Il veille à la sécurité et au bien-être des pratiquants tout au long de la séance - Il repère les besoins d'accompagnement individuels et collectifs - Il accompagne les pratiquants selon leurs besoins : explications complémentaires, conseils, correction de gestes techniques, adaptation du contenu de la séance … - Il intervient de manière adéquate en cas de situation accidentogène ou conflictuelle
	C.3.2.5. Mettre en œuvre la préparation aux dan et grades (du 1er au 4ème dan) en adaptant les techniques du judo-jujitsu en fonction des caractéristiques des pratiquants afin de leur permettre d'évoluer dans leur pratique du judo-jujitsu.		**Le candidat met en œuvre une préparation aux grades et dan** - Il démontre avoir connaissance de la réglementation afférente aux attentes en vigueur - Il démontre sa capacité à préparer un pratiquant aux passages de dan
A.3.3. Evaluation de séances et de cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu	C.3.3.1. Analyser une séance de judo-jujitsu, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu, sur les observations réalisées au cours de celle-ci, et sur des outils d'évaluation, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la		**Le candidat réalise le bilan de la séance :** - Il démontre avoir observé le déroulement de la séance et analysé les différentes situations intervenues au cours de la séance - Il explicite les éventuelles adaptations effectuées au cours de la séance au regard des critères de réussite définis

	progression des pratiquants.		- Il utilise les critères d'évaluation présentés dans le cadre de la conception de la séance pour vérifier l'atteinte des objectifs - Il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action et identifie les modifications ou améliorations éventuelles à apporter aux séances suivantes du cycle.
	C.3.3.2. Evaluer un cycle de séances de judo-jujitsu en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer son enseignement et progresser les pratiquants		**Le candidat réalise le bilan des cycles de séances** - Il précise en quoi les cycles de séances ont servi le projet et l'organisation de la structure - Il démontre l'adéquation entre les cycles tels que conçus et réalisés et les finalités et objectifs initialement définis - Il mesure les résultats obtenus grâce aux outils et/ou critères définis en phase de conception. - Il identifie et argumente les améliorations à apporter à un prochain cycle de séances et à sa pratique en général.

(*) Au niveau 4, le professionnel conçoit et met en œuvre des activités d'apprentissage permettant notamment au pratiquant de progresser sportivement, de se préparer et de prendre part aux premiers niveaux de compétition tels que définis par la Fédération délégataire concernée.

Ces activités telles qu'entendues ici pour le niveau 4 sont donc bien distinctes de celles associées au niveau 5, pour le DEJEPS mention « perfectionnement sportif .